



INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2025/2026

Du 3 au 30 juin 2025
Inscription en mairie

Le nombre de places disponibles au restaurant scolaire est de 12.

En raison du nombre limité de places, seront acceptées en priorité les familles dont les deux parents, ou le parent pour une famille monoparentale, **exercent une activité professionnelle**.

Conditions d'inscription :

Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants scolarisés à l'école Le Verlambo, ayant dûment rempli les formalités d'inscription et à jour de leur paiement.

Les enfants doivent savoir manger seuls.

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription complétée et signée ;
- 2 exemplaires du règlement signés ;
- 2 exemplaires de la charte signés par les parents et par l'élève (si possible) ;
- Certificats de travail des deux parents (ou du parent pour une famille monoparentale) ;
- Attestation d'assurance extrascolaire (à fournir à la rentrée).

Retrait du dossier :

- En mairie
- Ou demande par mail
- Ou par téléchargement depuis le site Internet de la mairie, rubrique « vie scolaire » puis « restaurant scolaire »



Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.